

Le 26 mai 2017

**Projet : lettre aux manufacturiers du Québec, à l'initiative du Conseil du Bâtiment Durable du Canada – Québec (CBDCa – Qc)**

**Objet : transparence des informations sur les composantes des produits de construction et leur impact sur l'environnement et la santé**

Chers partenaires, manufacturiers et distributeurs de produits de construction,

Un des piliers de l'approche distinctive de la firme Lemay est l'empreinte nette zéro. Dans cette optique, Lemay supporte l'initiative du CBDCa – Québec visant la divulgation normalisée, par les fournisseurs, des données sur les répercussions environnementales des produits sur leur cycle de vie et les risques qu'ils encourent pour la santé humaine. Il va sans dire que les efforts déployés lors de la réalisation et de la certification de projets doivent être basés sur des informations claires concernant les matériaux utilisés.



Compte tenu du rôle de premier plan que nous jouons dans le choix des matériaux de construction de chacun de nos projets, il nous apparaît essentiel d'avoir accès à des données fiables concernant les produits, en particulier en ce qui a trait à leur contenu chimique, leur cycle de vie, leurs performances, le type d'entretien qu'ils nécessitent et leur impact sur la santé. Avec l'entrée en vigueur du programme de certification LEED v4 et le développement d'une deuxième vague de systèmes d'évaluation de bâtiments durables, tels que Living Building Challenge et WELL, il devient impératif d'évaluer les produits selon des critères de performance et de transparence qui nous permettront de participer à l'émergence de bâtiments durables répondant aux aspirations de nos clients. Notre objectif est d'intégrer les nouvelles normes des certifications à notre processus de conception afin de développer notre aptitude à évaluer les matériaux en fonction de critères liés à la santé et à la durabilité. À cet égard, nous sollicitons votre précieuse collaboration.

Plusieurs documents sont devenus incontournables pour l'obtention des certifications que nous visons, parmi lesquels :

- La Déclaration Environnementale de Produit (DEP, ou EPD en anglais), une fiche normalisée reconnue internationalement et réalisée selon l'analyse du cycle de vie.
- La fiche Declare, basée sur un programme de l'International Living Future Institute, qui permet d'assurer la conception et la construction de bâtiments plus sains.
- La Déclaration de produit sur la santé (HPD), ou Déclaration sanitaire de produit, fiche émise par le Heath Product Declaration Collaborative™, un organisme qui invite les fabricants de matériaux à déclarer de manière volontaire le contenu de leurs produits et leurs effets sur la santé afin de permettre une évaluation cohérente des matériaux.

**Lettre aux manufacturiers du Québec, CBDCa – Qc**

En guise de solution de rechange viables au format HPD, il est également possible d'utiliser des produits sans substances hautement préoccupantes conformes au programme européen REACH, des produits GreenScreen (v1.2) sans risques connus ou certifiés Cradle to Cradle™ (v3 Bronze ou plus).

Nous vous demandons de nous fournir une déclaration de produit (EPD, HPD, Declare ou toute autre déclaration acceptable) pour chacun de vos principaux produits. Une fois que nous aurons reçu ces informations, nous pourrions les mettre en valeur dans notre matériauthèque et bibliothèque de produits. De plus, les fournisseurs faisant preuve de transparence quant au contenu de leurs produits profiteront d'un accès privilégié à nos événements (dîners-conférences ou autres représentations).

En intégrant les données sur vos produits à notre approche de conception de l'environnement bâti, nous nous engageons à créer ensemble des milieux de vie sains et des espaces intérieurs favorisant le bien-être, à protéger la santé humaine et à diminuer l'empreinte écologique durant tout le cycle de vie des projets d'aménagement.

Si votre entreprise n'est pas familière avec les normes, nous nous ferons un plaisir de les explorer avec vous. Nous vous encourageons par ailleurs à nous faire part des efforts que vous déployez en vue de documenter les effets de vos produits sur l'environnement et la santé. Nous vous invitons également à participer aux formations et à consulter le site Web du [Conseil du bâtiment durable du Canada – Québec](http://Conseil du bâtiment durable du Canada – Québec)<sup>1</sup> pour plus d'information.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration,

Cordialement,

**Louis T. Lemay, architect FRAIC**  
président et facilitateur de l'excellence

HL/JV

c.c. CBDCa-Qc

  
[batimentdurable.ca](http://batimentdurable.ca)